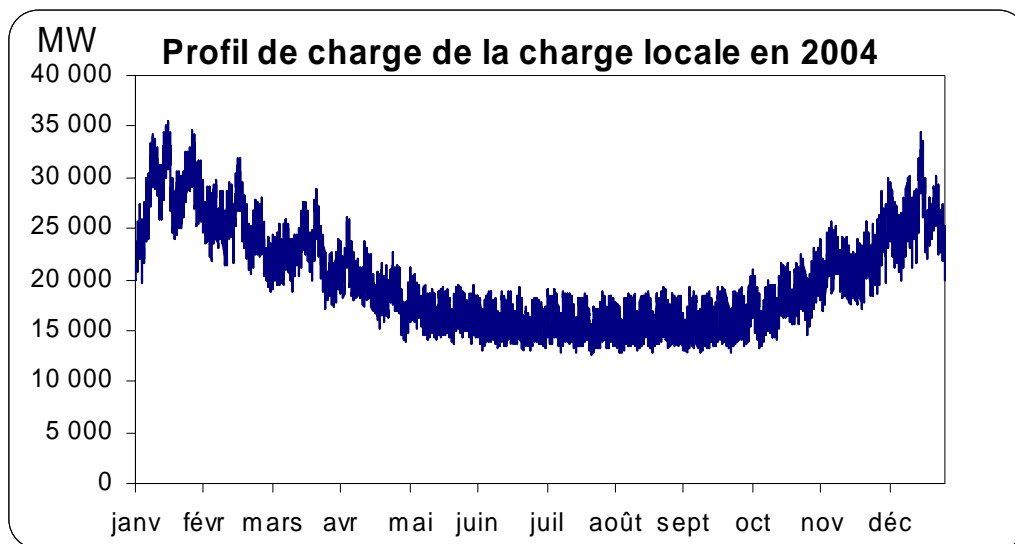
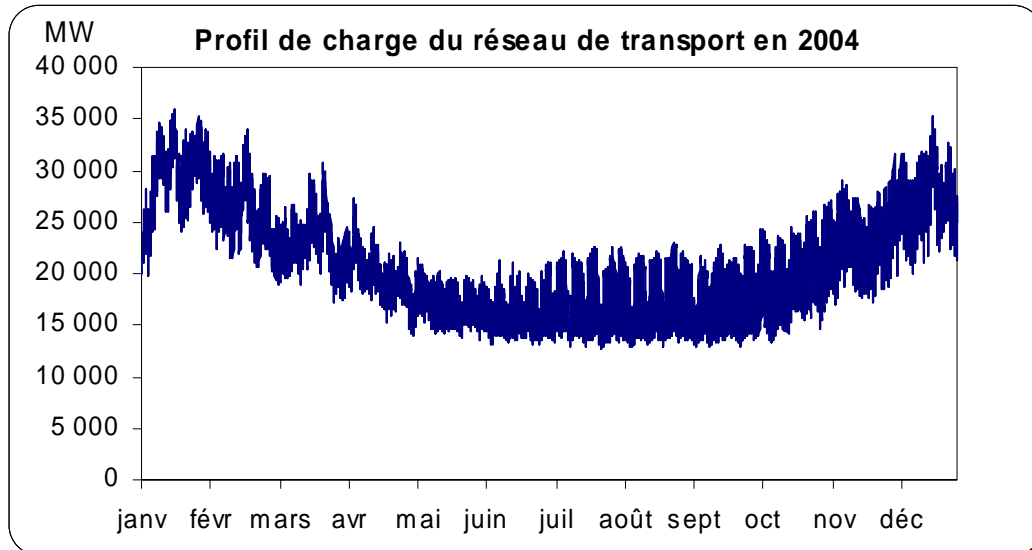


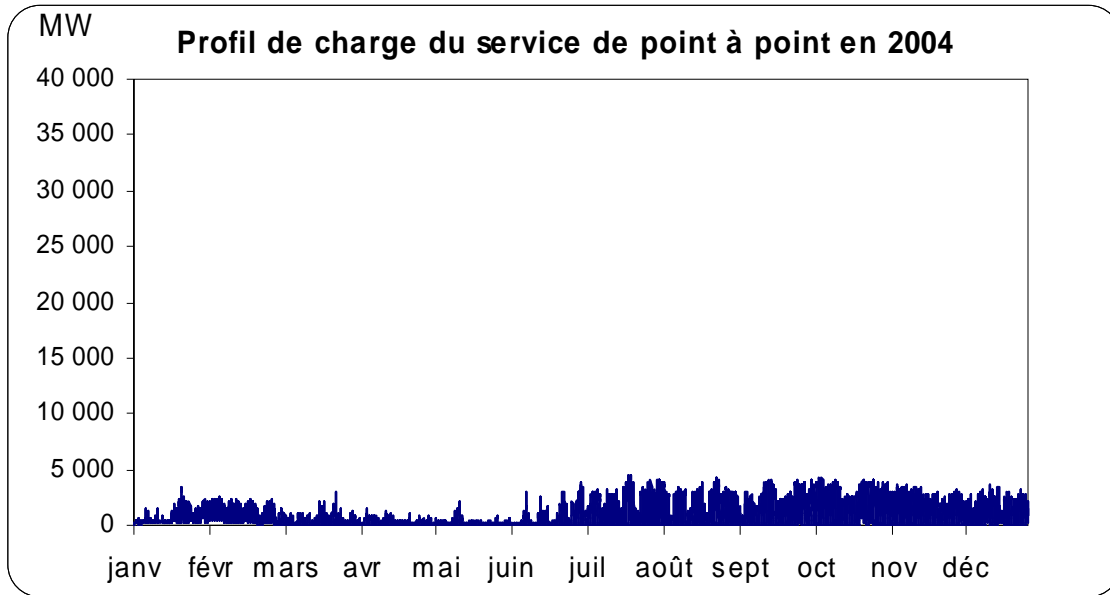
**PROFIL DE CHARGE ANNUEL MOYEN ET MONOTONE DE
CHARGE ANNUELLE DU RÉSEAU DE TRANSPORT ET DE
CHAQUE TYPE DE CLIENTÈLE ***

* Décision D-2002-175 du 14 août 2002 (R-3482-2002), Annexe 1.

Le profil de charge du réseau de transport représente la somme des profils de charge réels de la charge locale et du service de point à point pour chacune des 8 784 heures de l'année 2004.

Ces profils de charge sont présentés dans les trois graphiques suivants :





Quant à la courbe des puissances classées (monotone) du réseau de transport en 2004, elle représente en ordre décroissant l'importance de la charge des services de transport à chacune des 8 784 heures de 2004.

